

Par dépôt électronique¹ et courriel

Le 27 octobre 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'autorisation du budget des investissements 2022 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars
Votre dossier : R-4168-2021
Notre dossier : R061869 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), en suivi de la décision D-2021-135 du 21 octobre 2021² dépose la pièce HQT-2, Document 3 révisée dans le dossier décrit ci-dessus, ainsi qu'une liste des pièces révisée.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.
(s) *Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette
/jg

p.j.

c.c. intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

² « DEMANDE au Transporteur de répondre partiellement à la question 1.11.1 de la DDR du RTIEÉ, de la façon indiquée au paragraphe 24 de la présente décision.

[24] Par ailleurs, relativement aux investissements ayant trait au « Respect des exigences », la Régie note que seule une description très sommaire des principales interventions est produite au présent dossier alors que les investissements ayant trait à la sous-catégorie « Normes et encadrements internes » présentent un budget important en 2022, soit de 41 M\$, en hausse marquée depuis 2018. La Régie ordonne au Transporteur de décrire et justifier sommairement les interventions prévues pour se conformer à des exigences liées à la sécurité du personnel et du public relativement aux « Normes et encadrements internes » pour 2022. »